BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 710

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

334 860 103 RCS Dunkerque.
PATHO DK.
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.
Sigle : PATHOLOGIE DUNKERQUE.
Capital : 1219.20 EUR.
Adresse : 3, Rue Des Mariniers - Pôle Santé, 59140 Dunkerque.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2022, la société i-PatH Institut de Pathologie des Hauts de France, SELAS de médecins au capital de 152.449, 27 Euros, ayant son siège social à AMIENS (80000), 11 Allée de l'Echauguette, immatriculée sous le n°330.014.028 au R.C.S d'AMIENS et la société PATHO DK, SELAS de médecins au capital de 1.219,20 Euros, ayant son siège social à DUNKERQUE (59140), 3 Rue des Mariniers, immatriculée sous le n ° 334.860.103 au R. C. S de DUNKERQUE, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société PATHO DK par la société i-PatH Institut de Pathologie des Hauts de France. En conséquence seraient transférés à la société i PatH Institut de Pathologie des Hauts de France, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnés dans le traité de fusion, tous les éléments d'actifs et de passif qui constituent le patrimoine de PATHO DK, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actifs et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société PATHO DK devant être dévolue à la société i PatH Institut de Pathologie des Hauts de France dans l'état ou il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.La société PATHO DK ferait apport de son actif évalué à 851.416 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 814.835 Euros, soit un actif net provisoire de 36.581 Euros. Le rapport d'échange est de 1 action de la société absorbée pour 30 actions de la société absorbante. En vue de rémunérer l'apport effectué par la société absorbée, la société absorbante procédera à une augmentation de capital de 36.576 euros, par création de 365.760 actions d'un montant nominal de 0,10 euros chacune. La fusion est prévue avec un effet différé et prendra effet le 31 décembre 2022 à minuit. L'opération dégagerait une prime de fusion d'un montant de 5 euros. Le capital de la société i-PatH Institut de Pathologie des Hauts de France, société absorbante, sera porté à 189.025,27 euros. La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société PATHO DK, société absorbée et la transmission universelle de son

patrimoine à la société absorbante. Les créanciers des sociétés i-PatH Institut de Pathologie des hauts de France et PATHO DK dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée et de son approbation par l'assemblée extraordinaire des associés de la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, un exemplaire du projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS au nom de la société i-PatH Institut de Pathologie des Hauts de France le 22 novembre 2022 et un exemplaire du projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE au nom de la société PATHO DK, le 21 novembre 2022..

